

 Ville de Châteauneuf sur Charente
 Membres en exercice : 27
 Membres présents : 22
 Suffrages exprimés : 26

République Française

Délibération N° 2022-19
Conseil Municipal du 23 Mars 2022

DATE DE CONVOCATION : 17 Mars 2022

CONSEILLERS MUNICIPAUX PRÉSENTS : J.L. LEVESQUE – K.GAI - B. LAFAYE – M. VILLEGER- M.H. AUBINEAU – T. DEGRANDE – P. FREON – G. MICHELY – J.F. CESSAC – P. ORMECHE- S. BROUILLET- W. BOURGEAU – A. DUBRUN – F. GUIRAO - H ROSARIO – E. PILLARD CLEMENTEL - S. RAYNAUD – S. DELIMOGE – C. RAFIN – S. BUTET - J. MARTINEAU – P. MAURY.

CONSEILLERS MUNICIPAUX EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIRS : G. MIGNON donne pouvoir à Philippe ORMECHE - M.A. CHEVALIER donne pouvoir à M.H. AUBINEAU - J.P. DESLIAS donne pouvoir à William BOURGEAU - K. PERROIS donne pouvoir à M. VILLEGER - P. BERTON donne pouvoir à S. DELIMOGE

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : A. DUBRUN**OBJET : BUDGET PRINCIPAL - COMPTE ADMINISTRATIF EXERCICE 2021**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.1612-12, le vote du compte administratif par l'organe délibérant doit intervenir avant le 30 juin de l'année suivant l'exercice considéré,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L2121-14, le Conseil Municipal a élu Monsieur Mickaël VILLEGER, 4^{ème} Adjoint, en qualité de Président de séance pour le vote du Compte Administratif,

Considérant la conformité des résultats du Compte Administratif et du Compte de Gestion certifiée par Monsieur le Trésorier,

Considérant les résultats obtenus dans le Compte Administratif 2021 du budget principal de la commune :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

	Recettes de fonctionnement	Budget 2021	Réalisé 2021
002	Excédent antérieur reporté	397 225,68 €	- €
013	Atténuation de charges	25 000,00 €	22 960,91 €
042	Opérations d'ordre entre section	2 938,00 €	2 938,00 €
70	Produits des services	245 600,00 €	249 478,43 €
73	Impôts et taxes	2 223 095,00 €	2 265 707,67 €
74	Dotations et participations	618 774,00 €	641 428,49 €
75	Autres produits de gestion courante	52 100,00 €	49 149,40 €
76	Produits financiers	50,00 €	31,40 €
77	Produits exceptionnels	9 500,00 €	1 136,61 €
		3 574 282,68 €	3 232 830,91 €

AR Prefecture

016-211600903-20220323-2020_19-DE
 Reçu le 30/03/2022
 Publié le 30/03/2022

Dépenses de fonctionnement		Budget 2021	Réalisé 2021
023	Virement à la section d'investissement	413 015,29 €	- €
011	Charges à caractère général	753 300,50 €	600 068,18 €
012	Charges du personnel	1 721 840,00 €	1 661 268,25 €
014	Atténuations de produits	235 000,00 €	226 418,00 €
022	Dépenses imprévues	1 650,00 €	- €
042	Opérations d'ordre entre section	138 000,00 €	137 585,11 €
65	Autres charges de gestion courante	242 720,00 €	192 421,80 €
66	Charges financières	42 000,00 €	40 516,89 €
67	Charges exceptionnelles	17 256,89 €	4 410,70 €
68	Dotations aux provisions	9 500,00 €	5 106,00 €
		3 574 282,68 €	2 867 794,93 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

Recettes d'investissement		Budget 2021	Réalisé 2021
021	Virement de la section de fonctionnement	413 015,29 €	- €
001	Solde d'investissement reporté	604 716,51 €	- €
024	Produits des cessions	75 000,00 €	- €
040	Opérations d'ordre entre section	138 000,00 €	137 585,11 €
1068	Affectation en réserve (1068)	424 098,02 €	424 098,02 €
10	Dotations, fonds divers	205 000,00 €	186 160,68 €
13	Subventions d'investissement	1 398 739,58 €	316 047,30 €
13	Restes à réaliser		
16	Emprunts à réaliser	477 096,10 €	- €
45	Opérations pour compte de tiers	247 068,17 €	- €
		3 982 733,67 €	1 063 891,11 €

Dépenses d'investissement		Budget 2021	Réalisé 2021
001	Solde d'investissement reporté	- €	- €
020	Dépenses imprévues	6 107,72 €	- €
040	Opérations d'ordre entre section	2 938,00 €	2 938,00 €
16	Remboursements d'emprunts	167 500,00 €	167 384,50 €
20	Attribution de compensation	102 847,00 €	102 847,00 €
45	Opérations pour compte de tiers	240 448,48 €	206 751,31 €
	Restes à réaliser		
	Investissements	3 462 892,47 €	1 381 882,20 €
	Chapitre 20	5 756,00 €	3 572,00 €
	Chapitre 204	239 934,73 €	23 733,67 €
	Chapitre 21	164 089,09 €	84 454,03 €
	Chapitre 23	3 053 112,65 €	1 270 122,50 €
		3 982 733,67 €	1 861 803,01 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal de la commune de Châteauneuf-sur-Charente, décide par 26 VOIX POUR (Monsieur le Maire, Jean-Louis LEVESQUE, sort de la salle et ne prend pas part au vote) :

- ✚ D'arrêter les résultats tels qu'obtenus dans le Compte Administratif 2021 du budget principal de la Commune.



POUR EXTRAIT CONFORME
 Le Maire
 Jean-Louis LEVESQUE

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Poitiers dans les 2 mois à compter de sa publication.

NOTE DE PRESENTATION

DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021

L'article L.2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations essentielles doit être jointe au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

D'autre part, la loi NOTRe du 7 août 2015 crée, en son article 107, de nouvelles dispositions relatives à la transparence et la responsabilité financière des collectivités locales.

Cette note répond donc à cette obligation pour la commune. Elle sera, comme le compte administratif 2021, disponible sur le site internet de la ville (www.chateauneufsurcharente.fr).

Le compte administratif de la commune de Châteauneuf-sur-Charente

Il retrace l'ensemble des dépenses et des recettes réalisées en 2021. Après validation des résultats par la Trésorerie de Jarnac, le compte administratif 2021 est le suivant :

Résultat d'exécution de l'exercice 2021

Sections	Dépenses	Recettes	Solde
Fonctionnement	2 867 795 €	3 232 831 €	365 036 €
Investissement	1 861 803 €	1 063 891 €	- 797 912 €
Totaux	4 729 598 €	4 296 722 €	- 432 876 €

L'affectation des résultats

La procédure obligatoire d'affectation des résultats permet :

- ✚ Soit l'apurement d'un éventuel déficit de fonctionnement reporté,
- ✚ Soit la couverture du déficit éventuel d'investissement. Il s'agit alors d'un prélèvement sur l'excédent de fonctionnement pour couvrir le déficit cumulé d'investissement,
- ✚ Ainsi le solde est reporté en excédent de fonctionnement.

Reprise des résultats antérieurs cumulés

Sections	Résultat de clôture 2020	Prélèvement 2021	Solde 2021	Résultat de clôture 2021	Restes à réaliser 2021	Prélèvement 2022	Solde reporté en 2022
Fonctionnement	821 324 €	- 424 098 €	365 036 €	762 262 €		- €	762 262 €
Investissement	604 717 €		- 797 912 €	- 193 195 €	385 411 €	- €	
Totaux	1 426 040 €	- 424 098 €	- 432 876 €	569 066 €	385 411 €		762 262 €

AR Prefecture

016-211600903-20220323-2020_19-DE

Reçu le 30/03/2022

Publié le 30/03/2022

La Capacité d'Autofinancement (CAF)

La capacité d'autofinancement brute (CAF Brute) : Excédent des recettes réelles de fonctionnement par rapport aux dépenses réelles de fonctionnement

Charges de personnel 1 661 268,25 €	Ressources fiscales 2 265 707,67 €
Contingents, subventions versées 192 421,80 €	
Charges financières 40 516,89 €	
Autres charges 600 068,18 € 226 418,00 € 4 410,70 €	Dotations, subventions 641 428,49 €
2 725 103,82 €	Autres produits 22 960,91 € 249 478,43 € 49 149,40 € 31,40 € 1 136,61 €
CAF Brute 504 789,09 €	3 229 892,91 €

La capacité d'autofinancement nette (CAF nette) : la CAF brute permet de couvrir le remboursement en capital des emprunts, et pour le reliquat éventuel, de disposer de financement propre pour les investissements.

CAF Nette

CAF Brute	504 789,09 €
Remboursement du capital des emprunts	167 340,16 €
	337 448,93 €

La structure et la gestion de la dette

Les emprunts réalisés par la Commune de Châteauneuf-sur-Charente sont à aujourd'hui des emprunts à taux fixe. L'évolution de la dette (annuités et capital restant dû) est en baisse.

Annuités d'emprunts



Capital restant dû



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Poitiers dans les 2 mois à compter de sa publication.

AR Prefecture

016-211600903-20220323-2020_19-DE
Reçu le 30/03/2022
Publié le 30/03/2022

Niveau des taux d'imposition

Les taux d'imposition communaux sont stables depuis 2014. Seules les bases évoluent, elles nous sont transmises par les Services des Impôts annuellement (hausse des bases d'imposition de 3,4 % en 2022). Depuis 2021, les communes ne perçoivent plus le produit de la taxe d'habitation sur les résidences principales. Cette perte de ressources est compensée par le transfert de la part départementale de taxe foncière sur les propriétés bâties auquel est appliqué un coefficient correcteur d'équilibrage.

Principaux ratios

Années	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Ratio 1	819 €	847 €	843 €	821 €	766 €	743 €	739 €	756 €
Ratio 2	462 €	552 €	415 €	312 €	358 €	320 €	330 €	321 €
Ratio 2 bis			528 €	579 €	687 €	638 €	632 €	629 €
Ratio 3	965 €	967 €	953 €	1 027 €	967 €	898 €	893 €	896 €
Ratio 4	381 €	113 €	221 €	106 €	258 €	357 €	401 €	469 €
Ratio 5	941 €	718 €	619 €	490 €	432 €	414 €	639 €	592 €
Ratio 6	219 €	203 €	158 €	165 €	142 €	124 €	117 €	114 €
Ratio 7	57%	58%	60%	57%	58%	60%	61%	61%
Ratio 8 bis			74%	56%	63%	55%	53%	50%
Ratio 9	96%	98%	102%	88%	86%	89%	89%	91%
Ratio 10	40%	12%	23%	10%	27%	37%	45%	52%
Ratio 11	98%	74%	65%	48%	45%	46%	72%	66%

Ratio 1 : dépenses réelles de fonctionnement / population

Ratio 2 : produit des impositions directes / population

Ratio 2bis : produit des impositions directes / population (ce ratio tient compte des prélèvements pour reversements de fiscalité et de la fiscalité reversée aux communes par leur groupements à fiscalité propre).

Ratio 3 : recettes réelles de fonctionnement / population

Ratio 4 : dépenses d'équipement / population

Ratio 5 : dette / population

Ratio 6 : dotation globale de fonctionnement / population

Ratio 7 : dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement (hors opération d'ordre)

Ratio 8 bis : Effort fiscal (produit des 3 taxes / potentiel fiscal des 3 taxes)

Ratio 9 : marge d'autofinancement courant soit (dépenses réelles de fonctionnement + remboursement de la dette) / recettes réelles de fonctionnement

Ratio 10 : taux d'équipement soit dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement

Ratio 11 : taux d'endettement soit dette / recettes réelles de fonctionnement

Effectifs de la collectivité et charges de personnel

La Mairie dispose de trois principaux services dont les effectifs au 31 décembre sont :

- les écoles : restauration scolaire et activités périscolaires : 20 agents,
- le service technique : 15 agents (dont 1 apprenti et 1 contrat aidé),

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Poitiers dans les 2 mois à compter de sa publication.

AR Prefecture

016-211600903-20220323-2020_19-DE
Reçu le 30/03/2022
Publié le 30/03/2022

- le service administratif : 11 agents,
- la police municipale : 1 agent,
- le service entretien : 2 agents.

Les charges de personnel représentent environ 57,9 % des dépenses de fonctionnement de la commune.

